

COMMUNE DE PENCRAN

L'an deux mille seize le vingt cinq avril à dix huit heures, en application des articles L 2121-7 et L 2121-8 du Code de la Commune, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean CRENN, Evelyne MASCLEF, Stéphane HERVOIR, Jean-Claude LARVOR, Annick JAFFRES, Guylaine SENE, Jacques LE FUR, Jean-Pierre LE BOURDON, Nicole LAUMONIER, Solange SCHMITT, Patrice DENIEL, Sandra L'HOSTIS, Michel PRONOST, Yvon PINVIDIC, Christelle VERET, Philippe BOULLE, Olivier LE RET, Patrice DENIEL.

Absente : Céline HOURCQ.

Secrétaire de séance : Sandra L'HOSTIS

Date de convocation : 20 avril 2016

Date d'affichage : 26 avril 2016

Tarifs municipaux

La Commission Finances propose de modifier certains tarifs municipaux et les récapitule dans l'ensemble ci-après.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'appliquer les tarifs municipaux suivants :

Tarifs de location des salles :

• SALLE POLYVALENTE

- | | |
|--|------------------|
| 1) <u>Associations ayant leur siège sur la commune et groupements assimilés</u> | Gratuit |
| 2) <u>Entreprises, sociétés et comités d'entreprise de la commune</u>
Réunions, assemblées générales, arbres de Noël
A partir de la 2 ^{ème} manifestation | Gratuit
150 € |
| 3) <u>Habitants de la commune</u>
Apéritifs, cafés : | 70 € |
| Apéritifs de mariage, buffets, banquets : | |
| Groupes jusqu'à 50 personnes (½ salle) | 160 € |
| 2 jours consécutifs | 240 € |
| Au-delà de 50 personnes (salle entière) | 230 € |
| 2 jours consécutifs | 350 € |
| 4) <u>Associations, organismes, particuliers extérieurs à la commune</u>
Réunions, apéritifs, cafés | 180 € |
| Buffets, banquets, arbres de Noël, apéritifs de mariage | |
| Groupes jusqu'à 50 personnes (½ salle) | 280 € |
| 2 jours consécutifs | 420 € |
| Au-delà de 50 personnes (salle entière) | 400 € |
| 2 jours consécutifs | 600 € |
| Organisme d'intérêt communautaire (territoire CCPLD) | Gratuit |
| Location du matériel de sonorisation de la salle polyvalente | 20 € |
| Caution sans sono | 300 € |
| avec sono | 400 € |
| 5) Supplément chauffage du 1 ^{er} octobre N au 30 avril N+1 | 20 € |

• SALLE ARGOAT

Associations communales	
Associations extérieures et particuliers	
Réunion le soir	30 €
Réunion pour la ½ journée	30 €
Réunion pour la journée	50 €
A titre tout à fait exceptionnel (fermeture du bar/restaurant du bourg), la salle pourra être louée pour un « café » après obsèques	30 €
Réunions publiques durant les campagnes électorales pour les candidats officiels (maxi 50 personnes)	Gratuit
• <u>SALLE DES AINES – ARC EN CIEL</u>	
A titre tout à fait exceptionnel (fermeture du bar/restaurant du bourg et indisponibilité de la salle Argoat), la salle pourra être louée pour un « café » après obsèques.	50 €
• <u>LOCATIONS DE LA CUISINE COLLECTIVE</u>	
- Location de la cuisine à toute entreprise de restauration pour le compte d'une association, d'un particulier ou d'une entreprise	250 €
- Location de la cuisine au restaurateur local pour le compte d'une association ou un groupe de la commune	50 €
- Location de la cuisine directement à une association de la commune avec cuisinier confirmé	50 €
Caution pour la cuisine :	
Matériel	700 €
Ménage	100 €

Tarifs de photocopies et fax :

- **Photocopies jusqu'à 10 unités :**
 - Format A4 noir et blanc : 0,20 €
 - Format A3 noir et blanc : 0,40 €
 - Format A4 couleur : 0,50 €
 - Format A3 couleur : 1,00 €
 - Documents administratifs : 0,20 €
- **Photocopies à partir de 11 unités :**
 - Format A4 noir et blanc : 0,10 €
 - Format A3 noir et blanc : 0,20 €
 - Format A4 couleur : 0,25 €
 - Format A3 couleur : 0,50 €
 - Documents administratifs : 0,10 €
- **Fax jusqu'à 10 unités :**
 - Emission : 1,50 € la feuille
 - Réception : 1,00 € la feuille
- **Fax à partir de 11 unités :**
 - Emission : 0,75 € la feuille
 - Réception : 0,50 € la feuille

- **Barrières** : 2,40 € la barrière pour 4 jours (vendredi-lundi) aux heures d'ouverture du service technique

Tarifs cimetièrè :

- **Tarifs de vente**
Columbarium

- La case (2 urnes maximum – plaque comprise, hors gravure) : 660 € TTC

- **Tarifs des concessions**
Fosses et caveaux

- Concession simple (1,20 x 2,20m) 15 ans : 54 €
- Concession simple (1,20 x 2,20m) 30 ans : 108 €
- Concession double (2,40 x 2,20m) 15 ans : 108 €
- Concession double (2,40 x 2,20m) 30 ans : 216 €

Case de columbarium

- Concession par case : 33 € TTC sur 15 ans

La répartition des cendres dans le Jardin du Souvenir : 60 € TTC (plaque incluse avec gravure à charge de la famille – inscription sur registre dédié – fixation de la plaque par les services municipaux).

Tarifs cantine (applicables à compter du 1^{er} septembre 2016) :

- Assidus 1^{er} et 2^{ème} enfant : 3,60 € le repas
- Assidus à compter du 3^{ème} enfant : 2,70 € le repas
- Occasionnels : 3,95 €
- Extérieurs à la commune : 3,95 € le repas
- 3^{ème} enfant extérieur à la commune : 2,95 € le repas
- Adultes : 5,35 € le repas

Tarifs de garderie (applicables à compter du 1^{er} septembre 2014) :

Résidents Pencranais :

Extérieurs :

- Forfait de 1,90 € le matin
- Forfait de 3,10 € le soir (y compris goûter)
- Forfait de 4,10 € pour l'élève présent matin /soir
- Forfait de 2 € le matin
- Forfait de 3,20 € le soir (y compris goûter)
- Forfait de 4.20 € pour l'élève présent matin /soir

Tarifs au troisième enfant
 et aux suivants d'une même famille :

Extérieurs

- Forfait de 0,95 € le matin
- Forfait de 1,55 € le soir
- Forfait de 2,05 € pour présent matin/soir
- Forfait de 1 € le matin
- Forfait de 1,60 € le soir
- Forfait de 2,10 € pour présent matin/soir

Tarifs ALSH (applicables à compter du 1^{er} septembre 2016) :

	Quotient familial mensuel	Journée repas compris	½ journée	½ journée + repas
QF1	Inférieur à 460 €	8,60 €	4,25 €	7,85 €
QF2	De 460 € à 731 €	10,80 €	5,35 €	8,95 €
QF3	De 731 € à 1200 €	13,10 €	6,50 €	10,10 €
QF4	Supérieur à 1200 €	15,10 €	7,50 €	11,10 €
	Extérieurs	17,95 €	8,75 €	12,70 €

Tarifs de prise en charge de divagation d'animaux :

- Captage et prise en charge des animaux durant 48 h ouvrables : 60 €
- Au-delà de 48 h ouvrables, transport au refuge en supplément : 60 €
- Frais kilométriques au refuge aller-retour à 0,25 € le km

Tarifs lors d'interventions d'urgence par les services municipaux :

Lors d'intempéries, d'évènements exceptionnels ou d'interventions sur le domaine privé des résidents, les services municipaux peuvent être sollicités pour effectuer diverses interventions de maintenance / réparations d'urgence.

- Forfait de base : 60 € l'intervention, comprenant déplacement et la 1ère heure d'intervention
- La demi-heure d'intervention supplémentaire (toute demi-heure commencée est due) : 20 €
Majoration de 50 % hors heures ouvrables du service technique.

Tarifs Branchement eau :

- En lotissement : 150 € (forfait)
- Hors lotissement : 150 € (forfait) + devis signé estimant les travaux de Voirie et Réseaux Divers liés aux travaux du branchement

POUR : 17

Pour extrait conforme au
registre des délibérations
Le Maire
Jean CRENN